

Boîte à outils insertion professionnelle



Comment garantir que les partenariats de votre établissement ne mettent pas en avant des entreprises néfastes pour l'environnement ?

Ce document vise à rassembler tous les éléments sur lesquels tu peux t'appuyer pour défendre le changement souhaité sur ton lieu d'étude. Tu y trouveras des lois contraignantes pour les administrations sur ce sujet, les stratégies et les outils à mobiliser pour proposer des possibilités concrètes de mise en œuvre et des exemples de bonnes pratiques pour montrer que l'objectif est réaliste et atteignable. Il est à ta disposition alors tu peux t'en servir et n'hésite pas à nous contacter si tu as besoin de conseils ou d'un coup de pouce pour impulser le changement !

#CNE2023

Sommaire

I. Les textes législatifs

Code de L'Éducation - Qui décide de l'aide à l'insertion professionnelle dans les établissements du supérieur et vers qui se tourner pour favoriser des partenariats avec des structures de l'ESS ?

Code de l'environnement - La responsabilité pénale des entreprises transnationales en matière environnementale

II. Les schémas et accords

Schéma directeur de la vie étudiante du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Accord de Grenoble

III. Les ressources et outils

La Consultation Nationale Étudiante

Les 10 mesures de Pour un réveil écologique pour transformer l'enseignement supérieur face aux enjeux socio-écologiques

Le plaidoyer de Pour un réveil écologique sur la formation et l'emploi

Programme Pro'Pulse de AnimaFac

Charte partenariale du RESES

Exemple d'une charte partenariale responsable type pour les forums des métiers

Guide anti-greenwashing de Pour un Réveil Écologique

La page "Emplois" du RESES

La page "Emplois" de Jobs that make sense

Template de pétition du RESES

Groupe de mobilisation du RESES

IV. Exemples de bonnes pratiques

Les étudiant·es en action contre les entreprises polluantes - Exemples d'actions mises en place contre la présence et l'influence d'entreprises polluantes et écocidaires au sein d'établissements du supérieur

Forums des métiers de l'écologie et de la solidarité du RESES

V. Associations membres et non membres sur lesquelles s'appuyer

I. Les textes législatifs

Code de L'Éducation – Qui décide de l'aide à l'insertion professionnelle dans les établissements du supérieur et vers qui se tourner pour favoriser des partenariats avec des structures de l'ESS ?

Que dit le Code ?	Dans le code de l'éducation, il est dit que les établissements sont gérés de façon démocratique et définissent leur aide à l'insertion professionnelle (recherche de stages, offres d'emploi...) de manière autonome. Le Conseil d'Administration (CA) détermine la politique de l'établissement et est dirigé par le·la président·e de l'établissement. Il en va de même pour les instituts et écoles ne faisant pas partie des universités. Dans les universités, un bureau d'aide à l'insertion oriente les étudiant·es "dans leur recherche de périodes de formation en milieu professionnel ou de stages correspondant à leur cursus et à leurs aspirations".
Comment s'en servir ?	Ces articles du code de l'éducation peuvent t'aider à mieux comprendre la gouvernance de ton établissement. Ces lois stipulent que c'est aux établissements de décider de leurs orientations politiques , de leurs partenaires et de l' aide à l'insertion professionnelle des étudiant·es. Cette ressource te permet également de mieux comprendre le fonctionnement et les obligations des observatoires de l'insertion professionnelle, qui recueillent et analysent les chiffres de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, ils sont obligatoires depuis la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) dans chaque université publique du supérieur. Il te permet de prendre connaissance des instances qui doivent être sollicitées afin de permettre une meilleure aide à l'insertion professionnelle et afin que ces aides te permettent réellement de t'orienter vers des métiers respectueux de l'environnement et des droits fondamentaux. Faute d'avoir des lois obligeant les établissements à proposer une aide à l'insertion responsable aux étudiant·es, tu peux si besoin utiliser ce document pour pointer du doigt le manque de cohérence de ton établissement à souhaiter une transition écologique tout en mettant en avant des entreprises polluantes et écocidaires.
Où aller dans le doc ?	Article L711-1 du code de l'éducation. L'article de loi explique que c'est à la gouvernance des établissements d'orienter leur politique partenariale et l'aide à l'insertion professionnelle de ses étudiant·es. Article L712-3 du code de l'éducation. Le Conseil d'Administration. Article L124-2 du code de l'éducation. Président·e de l'établissement. Article L715-2 du code de l'éducation. Le Conseil d'Administration des instituts et les écoles ne faisant pas partie des universités.

	Article L611-5 du code de l'éducation. Le bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP). Article 7 de la LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiant·es, sur les missions de l'observatoire de l'insertion professionnelle.
Lien	Lien de la ressource

Code de l'environnement – La responsabilité pénale des entreprises transnationales en matière environnementale

Que dit le Code ?	Ce document recense des articles de loi du code de l'environnement indiquant quels sont les crimes répréhensibles en rapport avec l'environnement, ainsi que les crimes environnementaux reconnus comme de l'écocide. Pour rappel, la définition du crime d'écocide : "actes illicites ou arbitraires commis en connaissance de la réelle probabilité que ces actes causent à l'environnement des dommages graves qui soient étendus ou durables."¹ La criminalité environnementale est la quatrième activité criminelle la plus importante au monde. Cette activité criminelle est reconnue comme telle et est sanctionnée en France.
Comment s'en servir ?	Tu peux t'aider de cet article de loi pour faire remonter à ton établissement qu'il est nécessaire de ne pas être en partenariat avec des entreprises écocidaire ne respectant pas l'environnement et les droits humains. Il faut que ce type de partenariats entre établissements et entreprises cesse pour assurer un meilleur avenir pour toutes et tous.
Où aller dans le doc ?	L'article L231-3 du code de l'environnement. Cet article définit quelles sont les infractions reconnues comme de l'écocide. Les articles L231-1, L231-2, L231-4 du code de l'environnement. Ces articles de loi définissent les risques qu'encourent les entreprises en fonction du crime commis.
Liens	Lien de la ressource

¹ <https://www.stop-ecocide.fr/definition-legale>

II. Les schémas et accords

Schéma directeur de la vie étudiante du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Que dit ce schéma ?	La ressource ci-dessous, à destination des établissements, est un schéma directeur souhaitant encadrer les établissements afin de construire et d'affirmer une politique de vie étudiante "au plus près des besoins des étudiant·es et adaptée au territoire". Il leur est notamment préconisé "d'être force de proposition afin de répondre aux besoins spécifiques de(s...) étudiant·es" Bien que les partenaires déjà existants aient une certaine influence sur la prise de décision des établissements du supérieur, c'est le rôle des établissements du supérieur de décider de ce qu'il y a de mieux pour leurs étudiant·es. Des partenaires responsables permettraient aux établissements du supérieur de faciliter des actions de transition écologique en leur sein, les engageant à respecter une volonté commune plus écologique entre partenaires.
Comment s'en servir ?	Ce schéma directeur peut clairement t'aider à appuyer tes points. Tu peux mettre en avant qu'il est préconisé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de mettre en place des politiques qui répondent aux attentes des étudiant·es. Tu peux également mettre en avant les chiffres de la CNE 2023, ainsi que les actions et demandes des étudiant·es quant à l'arrêt des partenariats d'insertion avec des entreprises polluantes.
Où aller dans le doc ?	Tu peux trouver des informations utiles à la p.47, dans le chapitre 4.2. Gérer les relations partenariales.
Lien	Lien de la ressource

Accord de Grenoble

Que dit cet Accord ?	L'Accord de Grenoble est un document structurant de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) sur les enjeux de transition socio-écologique. Présenté lors de la COP2 Étudiante les 10 et 11 avril 2021, il est le fruit d'un travail de synthèse qui s'appuie sur les contributions des groupes de travail menés en 2021, sur de nombreux documents existants (référentiel DDRS, travail d'autres associations, recommandations du GT ministériel présidée par Jean Jouzel...) et sur de nombreuses relectures des établissements eux-mêmes ou de diverses structures partenaires (CGE, CDEFI, CIRSES, HCERES...). C'est près de
----------------------	--

	50 établissements qui ont signé cet accord et qui ont désormais un suivi annuel des engagements de ce dernier. Tu peux trouver ci dessous également le questionnaire de suivi 2023 de l'Accord de Grenoble. Ce document présente l'analyse du questionnaire de suivi des établissements, signataires de l'Accord de Grenoble, de la CTES (Convention pour la transition des Établissements du Supérieur).
● Comment s'en servir ?	Tu peux t'appuyer sur cette ressource si ton établissement fait partie des plus de 50 établissements ayant signé cet accord. L'Accord de Grenoble n'a pas de pouvoir contraignant et ne peut pas sanctionner ceux qui ne remplissent pas les objectifs. Il est dans une démarche d'accompagnement. Il y a également un suivi chaque année sur ce qui est mis en place dans les établissements. Tu peux faire remonter à ton établissement le manque d'action de leur part vis-à-vis de leur engagement en lien avec cet accord.
Où aller dans le doc ?	Accord de Grenoble : Article 2.6 - S'appuyer sur des partenaires divers - p.7 et p.13. Accord de Grenoble : Article 2.11 - p.13. Questionnaire annuel de suivi de l'Accord de Grenoble : Les informations qui t'intéressent sont à l'article 6 : S'appuyer sur des partenaires divers - p.20 et p.21.
Liens	Accord de Grenoble Lien du questionnaire annuel de suivi de l'Accord de Grenoble

III. Les ressources

La Consultation Nationale Étudiante

Que dit le doc ?	Tous les 3 ans, le RESES conduit sa consultation nationale afin de mieux comprendre la situation des étudiant·es et identifier leurs attentes et leurs besoins concernant leur quotidien, leur formation et les instances universitaires. La dernière consultation de 2023 a permis de recueillir 15.000 réponses sur les enjeux d'écologie et de solidarité et devient donc un outil représentatif servant d'état des lieux de la situation étudiante. La consultation a notamment permis de recueillir des informations concernant le souhait des étudiant·es quant à leur envie d'une aide à l'insertion en accord avec leurs valeurs. La thématique de l'insertion professionnelle est une préoccupation des étudiant·es. “90 % des étudiant·es considèrent pertinent qu'une entreprise change de modèle économique pour intégrer les enjeux sociaux et environnementaux”, et “88 % d'avoir une politique partenariale cohérente avec l'engagement.”² Les établissements du supérieur ont ainsi la responsabilité de permettre à leurs étudiant·es de trouver des structures ayant des impacts écologiques et sociaux positifs.
Comment s'en servir ?	Elle permet de recentrer et de cadrer sur les intentions et la situation des étudiant·es au cours de débat et d'échanges. Comme dit plutôt, en se basant sur une enquête représentative on peut gagner en crédibilité et appuyer plus précisément certains points. Cela permet d'appuyer les arguments sur des données chiffrées et montrer que les projets/actions que tu mènes ciblent des préoccupations étudiantes nationales.
Où aller dans le doc ?	Tu peux retrouver l'avis des étudiant·es sur les grandes entreprises à la p.15 du rapport ; Tu peux retrouver les attentes des étudiant·es sur les mesures écologiques à mettre en place sur le campus de la p.33 à p.35 du rapport ; Tu peux retrouver notre recommandation sur l'insertion professionnelle à la p.51 du rapport.
Lien	Lien de la ressource

² <https://le-reses.org/cne/>

Les 10 mesures de **Pour un réveil écologique** pour transformer l'enseignement supérieur face aux enjeux socio-écologiques

Qu'est ce que dit le doc ?	Cette ressource présente 10 mesures transformatives aux directions des établissements. Ces mesures sont à la fois opérationnelles, prioritaires et applicables à l'échelle d'un établissement. Pour un Réveil Écologique a synthétisé les principaux travaux publiés ces dernières années pour les proposer au travers de ces mesures.
Comment s'en servir ?	Tu peux t'appuyer sur les recommandations de ces mesures pour avancer tes points. Ces mesures peuvent te permettre de proposer des actions concrètes à mettre en place dans ton établissement pour mieux prendre en compte les enjeux socio-écologiques.
Où aller dans le doc ?	La mesure 5 est celle qui nous intéresse, elle est intitulée " Lutter contre la privatisation des établissements d'enseignement supérieurs, l'augmentation des frais de scolarité et limiter les partenariats aux organismes réellement engagés dans la transition socio-écologique ".
Lien	Lien de la ressource

Le **plaidoyer** de **Pour un réveil écologique** sur la formation et l'emploi

Qu'est ce que dit le doc ?	Ce plaidoyer propose plusieurs mesures qui visent à faciliter et accompagner l'évolution du modèle des formations et de l'insertion à l'emploi. Ce plaidoyer vise à présenter des mesures concrètes à mettre en place pour permettre à la France et aux entreprises d'être en conformité avec leurs engagements.
Comment s'en servir ?	Ce plaidoyer peut te permettre d'appuyer tes points auprès de ton établissement en proposant des mesures concrètes. Ce plaidoyer comporte des ressources sur lesquelles s'appuyer ainsi que des propositions quant aux besoins d'évolution de la politique d'insertion professionnelle.
Où aller dans le doc ?	Les mesures qui te sont utiles : • Améliorer la prospective dans le domaine des emplois verts et verdissants • Promouvoir les emplois verts et verdissants dans l'orientation scolaire

Lien	Lien de la ressource
------	--------------------------------------

Le programme Pro'Pulse de Animafac

Que dit le programme ?	Le programme Pro'Pulse vise à faciliter l'insertion des jeunes dans l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). En tant qu'acteur de l'Économie Sociale et Solidaire, Animafac développe depuis 2016 son programme d'accompagnement gratuit à l'insertion socio-professionnelle des jeunes diplômé·es dans l'ESS.
Comment s'en servir ?	Le programme te permet un accompagnement dans tes recherches d'insertion professionnelle en lien avec les acteurs de l'ESS. Ce programme est gratuit et à disposition des jeunes titulaires au minimum d'un Bac+2, en recherche active d'un emploi, d'un stage, d'un volontariat de Service Civique ou d'une alternance dans l'ESS, souhaitant évoluer en France Métropolitaine.
Lien	Lien de la ressource

La charte partenariale du RESES

Que dit la charte ?	Ce document présente la charte partenariale responsable du RESES. Cette charte engage le RESES à ne devenir partenaire qu'avec des structures en accord avec les valeurs de l'association ; et à établir un cadre clair et précis, où les rôles de chacun·e et les limites du partenariat sont définies. Y sont notamment inscrites les modalités, ainsi que les secteurs d'entreprises exclus d'un possible partenariat d'insertion .
Comment s'en servir ?	Tu peux l'utiliser pour comprendre à quoi peut ressembler une charte partenariale responsable . Cela te permet de montrer qu'il est tout à fait possible de se positionner en amont sur le type de partenariat d'insertion souhaité. De cette manière un établissement ayant une charte partenariale responsable s'engage à ne pas faire de partenariat d'insertion avec des entreprises non respectueuses de l'environnement et des droits humains.
Où aller dans le doc ?	Dans Modalités et Secteurs exclus - p.3 et p.4.
Lien	Lien de la ressource

Guide anti-greenwashing de Pour un Réveil Écologique

Qu'est ce que dit le doc ?	Voici une liste de questions précises à se poser sur ses futurs employeurs pour analyser du mieux possible leur engagement dans la transition écologique et savoir s'il y a un véritable effort de leur part à s'engager dans la transition écologique. Ces questions ont été regroupées en 5 grandes catégories.
Comment s'en servir ?	Ce guide te permettra de te poser les bonnes questions quant à la possibilité de greenwashing au sein des entreprises auxquelles tu postules et qui te sont mises en avant lors de ton aide à l'insertion professionnelle de la part de ton établissement.
Lien	Lien de la ressource

La page "Emplois" du RESES

Qu'est ce que dit le doc ?	Afin d'aider les étudiant.e.s dans cette recherche de sens, le RESES propose une série de ressources sur l'orientation et l'insertion professionnelle, notamment une page emploi. Sur cette page, tu trouveras des offres d'emploi, d'alternance, de stage et de volontariat d'organisations engagées, accessibles aux étudiant-es et jeunes diplômé-es. Des offres d'emploi pour un public junior sont proposées, même avec peu d'expériences professionnelles.
Comment s'en servir ?	Si tu as du mal à trouver une offre qui correspond à tes engagements, n'hésites pas à regarder sur cette page. En espérant qu'elle t'aide !
Lien	Lien de la ressource

La page "Emplois" de Jobs that make sense

Qu'est ce que dit le doc ?	Sur cette page, tu trouveras des offres d'emploi, d'alternance, de stage et de volontariat d'organisations engagées, accessibles à toutes et tous.
Comment s'en servir ?	Si tu as du mal à trouver une offre qui correspond à tes engagements, n'hésites pas à regarder sur cette page. En espérant qu'elle t'aide !
Lien	Lien de la ressource

IV. Les outils de passage à l'action

Exemple d'une **charte partenariale responsable** type pour les forums des métiers

Qu'est ce que dit le doc ?	Ce document présente un exemple de ce à quoi peut ressembler une charte partenariale responsable pour qu'un établissement s'engage à favoriser les structures de l'ESS et arrête de mettre en avant des entreprises polluantes sur les forums des métiers qu'il organise. Cette charte n'est qu'un exemple type qui te permet de mieux comprendre les modalités possibles dans une charte partenariale.
Comment s'en servir ?	Tu peux t'en inspirer pour faire pousser ton établissement à mettre en place une charte partenariale responsable. Il faut que l'établissement décide de mettre en place une charte responsable votée par son Conseil d'Administration (CA) et président-e, iels peuvent ajouter une mention selon laquelle la direction de l'établissement est dans l'obligation de respecter l'engagement de la charte pour qu'iels s'y tiennent. Dans tous les cas, l'instauration d'une telle charte est une avancée énorme permettant de faire pression sur l'établissement en cas de non-respect de l'engagement.
Lien	Lien de la ressource

Template de pétition du RESES

Qu'est ce que dit le doc ?	Ce document est un modèle de pétition sur la thématique des partenariats responsables pour te permettre de mobiliser facilement sur ton campus et de montrer à ton CROUS ou ton établissement que c'est une préoccupation majeure des étudiant-es !
Comment s'en servir ?	Tu peux le télécharger et le modifier à ta guise et le diffuser auprès des étudiant-es et du personnel de ton établissement pour qu'iels le signent et fassent bouger les lignes !
Lien	Lien de la ressource

Groupes de mobilisation du RESES

Que contiennent ces groupes ?	Mobilise-toi et rejoins le groupe des assos membres du RESES ! Un groupe Whatsapp avec des points d'actus et une réunion mensuelle entre les associations du RESES qui se mobilisent sur ce sujet partout en France pour connaître les bonnes pratiques et avoir des retours d'expérience.
Liens	Lien pour rejoindre le groupe

V. Exemples de bonnes pratiques

Les **étudiant·es en action** contre les **entreprises polluantes** –
Exemples d'actions mises en place contre la **présence** et **l'influence**
d'entreprises **polluantes** et **écocidares** au sein d'**établissements du**
supérieur

Qu'est ce que dit le doc ?	Ce document présente des exemples d'actions concrètes menées par des étudiant·es en faveur d'une insertion professionnelle en adéquation avec des valeurs environnementales et solidaires. Il y a par exemple des actions de contestation à l'encontre d'entreprises polluantes présentes lors de forums de métiers, des tribunes d'étudiant·es ne souhaitant pas travailler pour des entreprises polluantes ou bien des manifestes étudiants pour pointer du doigt le greenwashing de certaines entreprises.
Comment s'en servir ?	Tu peux prendre en exemple ce genre d'actions pour faire pression et appuyer des revendications envers ton établissement. Tu peux également présenter ces initiatives/actions d'étudiant·es pour montrer le souhait des étudiant·es à ne plus travailler pour des entreprises polluantes.
Liens	Tribune « Nous, étudiants et étudiantes, ne travaillerons pas pour BNP Paribas tant qu'elle financera le développement des énergies fossiles » Manifeste Pour un réveil écologique Vidéo d'action des étudiant·es de ArgoParisTech Discours de DESOBEX pour leur action au forum des métiers de l'Ecole polytechnique Enquête de Socialter "Les grandes écoles à la botte des multinationales"

Forums des métiers de l'écologie et de la solidarité du RESES

Qu'est ce que dit le doc ?	Ces forums des métiers sont organisés par le RESES et regroupent des structures engagées pour la solidarité et/ou l'écologie. Ils te
----------------------------	--

	permettent de rencontrer des structures respectueuses de l'environnement ainsi que des structures travaillant dans l'économie sociale et solidaire. La diversité des structures et des domaines représentés révèlent qu'il est possible d'avoir un travail engagé peu importe tes compétences et peu importe ta filière !
Comment s'en servir ?	Ces forums des métiers de la transition écologique te proposent une excellente alternative aux forums des métiers de ton établissement. Il y a des structures responsables, qui proposent des postes en accord avec nos valeurs écologiques et solidaires. Ce sera l'occasion pour toi de découvrir des offres de CDI, CDD, alternances ou bien stages en rapport avec les valeurs de l'écologie et de la solidarité !
Lien	Lien de la ressource

VI. Associations membres et non membres sur lesquelles s'appuyer



[Animafac](#)

[Jobs that make sense](#)

[Energethic](#)

[Extramuros](#)

[RESES](#)

Les Maisons de l'Etudiant